

Cadre de référence – Programme d’accompagnement pour les enfants ayant des besoins particuliers ou présentant des incapacités

OBJECTIF DU PROGRAMME

Favoriser l’intégration et la participation des enfants ayant des besoins particuliers aux camps de jour.

RÔLE DE L’ACCOMPAGNATEUR

Apporter un soutien exclusif à l’enfant ayant des besoins particuliers lors des activités. L’accompagnateur est un animateur spécialisé en accompagnement (étudiant en éducation spécialisée ou dans un domaine connexe) qui a obligatoirement suivi la formation nationale en accompagnement en loisir des personnes handicapées, d’une durée de 8 heures, offerte par l’Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides.

CRITÈRES D’ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME

- Être résident de Sainte-Sophie.
- Respecter l’âge requis pour le camp de jour
- Avoir des besoins particuliers, c’est-à-dire présenter par exemple :
 - une déficience motrice légère ou organique;
 - une déficience langagière (dysphasie, trouble du langage);
 - une déficience intellectuelle;
 - un trouble envahissant du développement (autisme);
 - une déficience auditive (l’enfant doit pouvoir communiquer oralement ou à l’aide de la lecture labiale. Les accompagnateurs ne possèdent pas de formation sur la langue des signes du Québec ou sur tout autre langage signé ou visuel).
- Avoir rempli le formulaire d’inscription au programme d’accompagnement en ligne, au plus tard le 30 avril 2020.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

- L’activité choisie doit correspondre aux besoins, aux goûts et aux capacités de l’enfant. L’environnement physique où sont offerts les programmes estivaux peut présenter certains défis pour les personnes ayant des besoins particuliers (site boisé, sentiers en forêt, distance à parcourir entre les plateaux, etc.). De plus, l’accompagnement d’un enfant ne doit pas constituer une contrainte excessive pour l’ensemble des participants et du personnel.
- Le transport (du domicile de l’enfant au lieu de l’activité) doit être assuré par les parents ou tuteurs.

- Advenant un nombre de demandes d'accompagnement plus élevé que le nombre d'accompagnateurs disponibles, la Municipalité de Sainte-Sophie se réserve le droit de contingenter le nombre de participants ou le temps de fréquentation des participants.

ACCOMPAGNATEUR PRIVÉ

Si le parent dispose d'un accompagnateur privé, ce dernier doit répondre aux mêmes critères que ceux établis pour un accompagnateur embauché par la Municipalité, à savoir :

- avoir suivi, ou être en voie de terminer, une technique en éducation spécialisée ou un programme universitaire en enseignement en adaptation scolaire et sociale ou étudier dans tout domaine connexe et pertinent;
- assurer une présence continue auprès de l'enfant;
- avoir un minimum d'expérience auprès de la clientèle;
- fournir à la Municipalité une attestation de vérification des antécédents judiciaires.

SUBVENTION

Une demande de soutien financier peut être acheminée à la Municipalité afin de couvrir une partie des frais d'inscription d'un enfant dans un camp spécialisé. Pour plus de renseignements, communiquez avec le Service des loisirs, culture et vie communautaire par téléphone au 450 438-7784 poste 5229 ou par courriel à l'adresse jfontaine@stesophie.ca.